AVIS A MANIFESTATIONS D'INTERET

MINISTERE DE L'INTERIEUR ET DE LA DECENTRALISATION

DIRECTION GENERALE DES COLLECTIVTES TERRITORIALES

26 communes viennent d'être créées par décret en conseil des ministres en 2023.
Il s'agit pour le ministère de l'intérieur et de la décentralisation qui est chargé de la tutelle des collectivités territoriales de mettre en place et d'exécuter un programme d'urgence destiné particulièrement à ces entités afin d'initier les nouveaux maires, maires adjoints, conseillers municipaux et les secrétaires généraux de ces communes aux rudiments de base de leurs nouvelles fonctions.

L'objectif est **d'organiser des sessions de formation en urgence pour** former les acteurs concernés en matière de gestion administrative et financière et avoir les rudiments nécessaires pour démarrer le fonctionnement de ces communes.

Dans ce cadre le MIDEC compte recruter des bureaux d'études et ou des prestataires de services spécialisés dans l'organisation, le montage des formations et séminaires à l'intérieur du pays au profit.

Cet avis à manifestation d'intérêt est publié pour permettre la sélection d'une liste restreinte de bureaux et ou prestataires spécialisés dans le domaine.

Les bureaux intéressés sont invités à manifester leur intérêt pour la prestation des services en fournissant les informations indiquant qu'ils sont qualifiés pour exécuter les services notamment : des attestations de service fait pour des projets similaires durant les huit dernières années.

Suite à l'évaluation des manifestations d'intérêt, une liste des candidats 05 candidats au minimum sera établie. Ces candidats présélectionnés seront ensuite invités de soumettre une offre technique et financière. Les offres seront évaluées selon la méthode moidre/coût.

Tout candidat intéressé par le présent avis doit nous faire parvenir sous plis fermé :

- La lettre de manifestation d'intérêt ;
- La présentation du bureau ;
- Les références d'expériences similaires (attestations des clients) ;
- Un certificat d'inscription au registre du commerce
- Une attestation d'enregistrement fiscal.
-

- **<u>Le bureau doit s 'engager à préfinancer les activités sachant que le paiement ne se fera qu' après service fait.</u>**

Les lettres à manifestation d'intérêt accompagnées des documents indiqués au dossier de présélection doivent être déposées auprès de la commission de passation des marchés du MIDEC au plus tard le lundi 17/04/2023 à 10h GMT.

PR/CPMP
M'bouye Hame Dey Baba

لجنة إبرام الصفقات العمومية / وبدل
الرئيس
Le Président
Commission de Passation des Marchés Publics / MIDEC